

Info-Placement

Numéro spécial

Les comptes intégrés

Au sujet d'Info-placement :

Info-Placements est une publication du Centre d'initiation au placement du Canada, un organisme indépendant sans but lucratif. Le Centre a pour mission d'aider les gens comme vous à prendre des décisions de placement éclairées.

Le CIP travaille en étroite collaboration avec l'Institut canadien des valeurs mobilières – l'organisme d'éducation officiel du secteur des valeurs mobilières – et d'autres organismes réputés afin de s'assurer de l'exactitude et de l'impartialité de ses publications et programmes.

Le présent numéro d'Info-Placements fait partie d'une série continue qui complète les nombreux autres programmes et services de formation en placement offerts par le CIP, lesquels comprennent des publications, des séminaires ainsi qu'un centre de documentation.

Pour plus de renseignements, téléphonez à l'un des bureaux du CIP indiqués à l'endos du présent bulletin. Notre personnel se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions!


**Centre
d'initiation au
placement**
DU CANADA
www.investorlearning.ca/francais

Qu'est-ce qu'un compte intégré?

On entend par compte intégré, un produit qui regroupe un ensemble complet de services de placement, et qui est assorti d'un barème unique d'honoraires.

On peut le comparer à la formule de vacances « tout compris ». Vous pouvez faire vous-même vos réservations d'avion, d'hôtel, de restaurants et de tours guidés, ou vous pouvez payer un agent qui se chargera d'organiser tout le voyage pour vous. Le compte intégré est le contraire d'un compte que vous gérez vous-même. Contrairement au compte de placement ordinaire selon lequel une commission est exigée pour chaque opération, les honoraires annuels du compte intégré couvrent les frais liés à la gestion du portefeuille par des professionnels, à l'exécution des opérations et à l'administration du compte, ainsi qu'à d'autres services.

Les programmes de comptes intégrés conviennent aux investisseurs qui n'ont ni le temps, ni l'intérêt, ni les compétences nécessaires pour gérer un portefeuille de placements.

Les comptes intégrés sont-ils tous pareils?

Non. Les comptes intégrés sont aussi variés que les institutions financières qui les offrent. Les maisons de courtage, les planificateurs financiers, les sociétés de fonds de placement de même que les banques et les sociétés de fiducie offrent tous, généralement, des programmes de comptes intégrés.

Au cours des quatre dernières années, les comptes intégrés ont acquis une grande popularité et de nouveaux produits apparaissent chaque année. On utilise souvent des expressions telles que « compte géré par des professionnels », « répartition de l'actif », « portefeuille équilibré » et « diversification » pour décrire les produits intégrés.

Deux types de comptes...

Il existe actuellement deux types de comptes intégrés : les comptes intégrés traditionnels et les comptes intégrés offerts par les sociétés de fonds de placement. Les comptes intégrés traditionnels offrent un éventail complet de titres ainsi que les services d'experts financiers indépendants qui privilégient des styles de placement variés. Ils sont adaptés au client en fonction de son horizon de placement, de ses objectifs et de son degré de tolérance au risque.

Les comptes intégrés offerts par les sociétés de fonds de placement sont constitués exclusivement, comme leur nom l'indique, de parts de ces fonds. Ils sont habituellement créés d'après un modèle général de répartition de l'actif, conçu à l'aide d'un logiciel. En termes simples, la répartition de l'actif est une stratégie qui vise à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, autrement dit à distribuer l'actif entre des liquidités, des actions et des obligations afin de réduire les risques associés à une catégorie d'actif en particulier. Les modèles de portefeuilles assurent une telle répartition en associant divers fonds à divers styles de gestion, ce qui permet par exemple d'intégrer, à l'intérieur d'un fonds commun de placement, des parts d'autres fonds. Si l'on représente le portefeuille de placements comme un graphique en forme de tarte, et si chaque pointe de la tarte représente un fonds différent, la tarte complète (le portefeuille) peut contenir sept fonds ou styles de gestion différents, combinant actions, obligations et titres à court terme.

Souvent, les investisseurs qui optent pour un compte intégré choisissent d'abord un programme offert par une société de fonds de placement, puis passent ensuite à un compte intégré traditionnel quand leur actif devient plus important.

Points communs

Les comptes intégrés traditionnels et ceux offerts par les sociétés de fonds de placement offrent tous à l'investisseur un choix de portefeuilles établis en fonction de sa tolérance au risque, allant des portefeuilles prudents constitués principalement d'obligations aux portefeuilles plus volatils constitués d'actions. L'âge de l'investisseur, ses objectifs financiers et son horizon de placement entrent tous en ligne de compte dans le choix du portefeuille qui lui convient le mieux. Par exemple, un jeune investisseur, qui souhaite faire des placements sur une longue période et qui a une grande tolérance au risque préférera peut-être un compte intégré constitué principalement d'actions, tandis qu'un investisseur qui prendra sa retraite bientôt pourrait opter pour un portefeuille plus prudent, constitué de titres productifs de revenu, comme des obligations.

Il existe deux types de comptes intégrés : les comptes intégrés traditionnels et les comptes intégrés offerts par les sociétés de fonds de placement

Un seul barème d'honoraires

Les honoraires exigés pour les deux types de comptes intégrés couvrent les services suivants :

- conseils
- répartition de l'actif (maintien d'un mélange de liquidités, d'actions et d'obligations pour réduire le niveau de risque)
- garde de titres
- exécution d'opérations
- révision trimestrielle du rendement

Quel est le placement minimum?

Les comptes intégrés traditionnels qu'offrent les institutions financières exigent habituellement un placement minimum de 100 000 \$ à 200 000 \$. La plupart des comptes intégrés offerts par les sociétés de fonds de placement exigent un placement minimum de 10 000 \$ à 15 000 \$. Ces minimums sont cependant susceptibles de changer rapidement.

Au début, les comptes intégrés étaient réservés aux investisseurs fortunés qui disposaient d'un actif important. On propose maintenant des « minicomptes » intégrés au petit épargnant qui recherchent les mêmes avantages.

Les comptes intégrés coûtent-ils cher?

Les honoraires varient selon le type de compte, la complexité de la gestion et la taille du portefeuille. Par exemple, les maisons de courtage offrant des services complets exigent des honoraires annuels variant de 2 % à 3,5 %, selon l'actif du portefeuille. Plus l'actif est important, moins le taux des honoraires est élevé. Autrement dit, plus votre actif est élevé, plus le pourcentage d'honoraires à payer sera faible.

Les comptes intégrés offerts par les sociétés de fonds de placement sont généralement assortis d'honoraires moins élevés, mais ils comportent souvent des commissions de vente. Par exemple, il se peut que vous deviez payer des frais d'acquisition à l'achat de parts de fonds de placement et des frais de rachat à la vente de ces parts.

Attention aux frais multiples.

Il y a autant de différence dans la structure des frais des comptes intégrés qu'il y a de comptes intégrés. Si vous ne lisez pas attentivement les informations qui décrivent un compte intégré en particulier, soit dans le *rapport annuel* ou dans le *prospectus*, dans le cas d'un fonds de fonds, vous pourriez ne pas vous apercevoir de certains coûts supplémentaires. *Lisez les petits caractères.*

Les services tels que la répartition de l'actif, ou encore la recombinaison du nombre d'actions dans un programme de compte intégré peut être décrit comme un service gratuit, mais peut faire partie des honoraires de gestion ou des dépenses d'opérations. Dans le cas d'un compte intégré de

fonds mutuels, cette dépense n'apparaît pas sur votre relevé de compte. Quand vous analysez la performance du fonds, ces montants ont déjà été déduits. Cependant, si vous détenez un compte intégré à l'intérieur d'un régime enregistré, tel un REER, vous avez la possibilité de payer les frais de gestion à l'extérieur du régime. Par contre, vous ne pouvez en aucun cas éviter les frais de gestion, car c'est de cette manière que les gestionnaires de portefeuille sont rémunérés pour leur services.

Les autres honoraires qui peuvent être ajoutés aux comptes intégrés sont les frais annuels ou les commissions si un compte intégré de fonds communs de placement a été acheté par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières.

Avec un compte intégré traditionnel qui investit dans des actions et des obligations, les frais de commission sont inclus dans le tarif annuel fixe, mais quelques comptes intégrés demandent un frais annuel supplémentaire.

Quelles sont les incidences fiscales?

Les honoraires versés pour les comptes intégrés traditionnels font l'objet d'un reçu officiel et ils peuvent donc être déduits du revenu imposable à titre de frais de placement. Dans le cas des comptes offerts par les sociétés de fonds, les honoraires sont prélevés directement sur le revenu des fonds.

La fermeture d'un compte intégré pourrait entraîner un gain (ou une perte) en capital, puisque l'Agence des douanes et du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada) considère alors qu'il y a eu cession d'un bien.

Il est important de noter que les incidences fiscales diffèrent selon la situation de chacun. Les investisseurs doivent donc s'informer auprès de leurs conseillers financiers du traitement fiscal des comptes intégrés.

Comment choisir un compte intégré?

Pour choisir un compte intégré, il faut agir avec autant de prudence que lorsqu'on choisit tout

autre placement pour son portefeuille. L'âge, la situation financière, les objectifs et le degré de tolérance au risque sont tous des facteurs qu'il est important de prendre en considération pour choisir le produit qui convient le mieux à ses besoins particuliers.

Les fournisseurs de produits intégrés peuvent vous remettre de la documentation sur leurs produits et vous faire remplir un questionnaire simple qui vous aidera à évaluer votre degré de tolérance au risque et à déterminer le type de produit qui répond le mieux à vos besoins.

Est-il facile de fermer un compte intégré?

Il est plus ou moins facile de fermer un compte intégré, selon le type de compte et selon l'émetteur.

Si votre compte intégré est constitué de produits « maison » propres à l'émetteur ou à l'institution financière concernée, vous ne pourrez pas transférer votre compte à un conseiller d'une autre société. Si votre conseiller quitte la société, un autre conseiller assumera la responsabilité de votre compte.

Si vous décidez de fermer votre compte, vous devrez peut-être payer certains frais, selon le type de placements que contient votre compte. Par exemple, il se peut que vous deviez payer des frais de rachat si votre compte contient des parts de fonds communs de placement.

Tout compte fait, soyez un investisseur avisé

Dans tous les choix de placements, il est important de comprendre le mécanisme des produits que vous achetez et de savoir s'ils conviennent à vos besoins financiers, à vos objectifs et à votre degré de tolérance au risque. Si vous avez des questions, consultez un conseiller en placement, un planificateur financier ou un fiscaliste. Ils vous aideront à faire des choix judicieux qui vous permettront d'atteindre vos objectifs.



INSTITUT
CANADIEN
DES VALEURS
MOBILIÈRES
www.csi.ca



Centre
d'initiation au
placement
DU CANADA
www.investorlearning.ca/francais

Le Centre d'initiation au placement du Canada est le seul organisme indépendant sans but lucratif au Canada qui a pour mandat exclusif d'offrir au grand public des renseignements désintéressés sur le placement. Il est financé au moyen des revenus tirés des programmes qu'il offre à coût modique et d'une subvention de l'Institut canadien des valeurs mobilières, l'organisme national de formation dans le secteur des valeurs mobilières.

Montréal

1, Place Ville Marie, bureau 2840, Montréal, (Québec), H3B 4R4
Tél. : (514) 878-3591 Téléc. : (514) 878-2607

Halifax

1791 Barrington St., TD Centre, Suite 1620
Halifax, NS, B3J 3K9
Tél. : (902) 423-8077 Téléc. : (902) 423-0629

Toronto

121 King St. W., 15th Floor, Toronto, ON, M5H 3T9
Tél. : (416) 364-6666 Téléc. : (416) 364-9315

Calgary

355 - 4th Ave. S. W., Suite 2330
Calgary, AB, T2P 0J1
Tél. : (403) 262-1791 Téléc. : (403) 264-5304

Vancouver

650 West Georgia St., Suite 1350, P.O. Box 11574
Vancouver, BC, V6B 4N8
Tél. : (604) 683-1338 Téléc. : (604) 683-6050